



Les grands titres:

- Yémen : l'ONU déplore les combats à Sana'a et l'attaque contre le palais présidentiel
- Le chômage va augmenter dans les cinq ans à venir tandis que les inégalités persistent, selon l'OIT
- Un chef rebelle de la LRA transféré à la Cour pénale internationale de La Haye
- Ebola : l'ONU appelle les Etats membres à rester mobilisés
- Somalie : l'ONU salue la ratification par le pays de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Iraq : l'ONU dénonce les châtiments cruels des tribunaux de l'État islamique
- Une pianiste géorgienne nommée Artiste de l'UNESCO pour la paix
- Le Conseil de sécurité exhorte Boko Haram à cesser les hostilités et à désarmer
- RDC : le chef de la MONUSCO déplore les victimes suite à des manifestations à Kinshasa
- Asie du Sud-Est : l'ONU réclame le respect du droit international relatif à la peine de mort

Yémen : l'ONU déplore les combats à Sana'a et l'attaque contre le palais présidentiel



20 janvier - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Conseil de sécurité se sont dits mardi très préoccupés par la détérioration de la situation au Yémen, déplorant notamment les violents combats entre des miliciens et les gardes du palais présidentiel dans la capitale Sana'a.

« Le Secrétaire général appelle toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à exercer un maximum de retenue, et à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la pleine autorité des institutions gouvernementales légitimes », a dit son porte-parole dans une

déclaration à la presse.

« Toutes les parties doivent respecter leurs engagements à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques pour garantir la pleine application de l'accord de partenariat national pour la paix conformément au résultat de la Conférence nationale de dialogue et à l'initiative et au mécanisme de mise en œuvre du Conseil de coopération du Golfe », a-t-il ajouté. « Il rappelle aussi à toutes les parties leurs obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ».

Selon la presse, cette nouvelle vague de violences est la plus grave à Sana'a depuis l'entrée dans la capitale yéménite il y a quatre mois de miliciens chiites, les houthis, qui dénoncent notamment le projet de Constitution défendu par le gouvernement.

Le Secrétaire général a condamné l'enlèvement le 17 janvier du Dr Ahmed Awadh Bin Mubarak, Directeur du Bureau du Président du Yémen, Abd Rabbo Mansour Hadi, et a appelé à sa libération immédiate.

« Le Secrétaire général exhorte toutes les parties à rester en contact avec son Conseiller spécial sur le Yémen afin de lui permettre de continuer à exercer les bons offices du Secrétaire général, en étroite coopération avec les membres du Conseil

de coopération du Golfe et le Conseil de sécurité des Nations Unies », a encore dit le porte-parole.

Dans une déclaration à la presse, les 15 membres du Conseil de sécurité ont également condamné le recours à la violence ces derniers jours, notamment l'attaque le 19 janvier contre le palais présidentiel à Sana'a.

Ils ont appelé toutes les parties prenantes à mettre en place un cessez-le-feu complet et durable et ont souligné l'importance d'une mise en œuvre complète des termes de l'Accord de paix et de partenariat national.

Le Conseil de sécurité a rappelé que le Président Abdo Rabbo Mansour Hadi était « l'autorité légitime » et souligné que toutes les parties prenantes et acteurs politiques devaient le soutenir, ainsi que le Premier ministre Bahah et le gouvernement, « pour garder le pays sur le chemin de la stabilité et de la sécurité ».

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties au Yémen à résoudre leurs différends à travers le dialogue et à rejeter tout acte de violence. Ils ont salué l'achèvement d'un projet de constitution.

Le chômage va augmenter dans les cinq ans à venir tandis que les inégalités persistent, selon l'OIT



Un jeune chômeur. Photo: OIT

20 janvier - Le chômage va continuer d'augmenter dans les années à venir, l'économie mondiale étant entrée dans une nouvelle période qui cumule croissance lente, amplification des inégalités et agitation sociale, avertit un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En 2019, plus de 212 millions de personnes seront privées d'emploi, en hausse par rapport aux 201 millions actuellement recensées, selon ce rapport intitulé « Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – Tendances pour 2015 ».

« Plus de 61 millions d'emplois ont été perdus depuis le début de la crise mondiale en 2008 et nos projections montrent que le chômage continuera de s'aggraver jusqu'à la fin de la décennie. Ce qui signifie que la crise de l'emploi est loin d'être terminée et il n'y a pas lieu de s'en satisfaire », affirme le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder.

La situation de l'emploi s'est améliorée aux Etats-Unis et au Japon mais elle reste difficile dans plusieurs économies avancées, surtout en Europe.

La chute brutale des prix du pétrole et du gaz, si elle dure, pourrait améliorer les perspectives d'emploi dans de nombreuses économies avancées et dans plusieurs pays asiatiques selon certaines prévisions. A l'inverse, elle va avoir un impact considérable sur les marchés du travail des grands pays producteurs de pétrole et de gaz, surtout en Amérique latine, en Afrique et dans le monde arabe.

Les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans sont tout particulièrement frappés par la crise, avec un taux mondial du chômage des jeunes de près de 13% en 2014 et une nouvelle hausse attendue dans les années à venir. A contrario, les travailleurs plus âgés s'en sont relativement bien sortis depuis le début de la crise financière mondiale qui a débuté en 2008.

Dans les pays en développement, les classes moyennes représentent maintenant plus de 34% de l'emploi total. Les progrès les plus nets ont été enregistrés dans les pays à bas revenus et les économies émergentes.

« La bonne nouvelle est que le nombre de travailleurs pauvres et de travailleurs occupant des emplois vulnérables a chuté partout sur la planète. Cependant, il n'est pas acceptable que près de la moitié des travailleurs dans le monde soient toujours privés d'accès aux produits et services de première nécessité et au travail décent », poursuit M. Ryder. « La situation est encore pire pour les femmes ».

Selon le rapport, les pays ont éprouvé des difficultés à rebondir après la crise du fait des inégalités grandissantes et persistantes et des perspectives incertaines en matière d'investissement des entreprises.

« Si le faible niveau des salaires oblige les gens à moins consommer et que l'investissement demeure modeste, cela a évidemment des répercussions négatives sur la croissance. Dans certaines économies avancées, les inégalités de revenu approchent dorénavant les niveaux observés dans les économies émergentes. Ces dernières ont, à l'inverse, réalisé des progrès en réduisant leur fort niveau d'inégalité », déclare le Directeur général de l'OIT.

Le rapport indique que les inégalités de revenu vont continuer de s'amplifier, avec les 10% les plus riches gagnant 30 à 40% du revenu total tandis que les 10% les plus pauvres vont gagner de 2 à 7% du revenu total.

Ces tendances ont miné la confiance dans les gouvernements et maintenu le risque de troubles sociaux à un niveau élevé, met en garde le rapport. L'instabilité sociale est particulièrement aiguë dans les pays et les régions où le chômage des jeunes est élevé ou en hausse rapide.

Suivant l'évolution du taux de chômage mondial, les troubles sociaux se sont multipliés depuis le début de la crise en 2008, et sont maintenant presque 10% plus nombreux qu'avant la crise.

Seuls les économies développées et les pays de la région Asie du Sud-Est et du Pacifique ont connu une diminution de l'agitation sociale – après des pics atteints avant ou au moment de la crise mondiale. Mais même dans cette région, l'ampleur des troubles sociaux dépasse nettement les moyennes historiques.

Les facteurs structurels qui façonnent le monde du travail, tels que la baisse de l'offre de travail – en raison notamment du vieillissement de la population dans de nombreuses régions du monde – ont affaibli la croissance économique mondiale, selon le rapport.

Parmi d'autres facteurs, la demande de qualifications a beaucoup évolué. A l'échelle mondiale, la proportion des emplois peu qualifiés et des emplois non routiniers, tels que les employés des services de sécurité ou de soins aux personnes d'une part et les emplois cognitifs hautement qualifiés non routiniers, tels que les avocats et les ingénieurs en génie logiciel d'autre part, a augmenté. En revanche, les emplois routiniers moyennement qualifiés – comme les comptables et les employés de bureau – sont en diminution.

« Les tendances que nous observons sont inquiétantes mais nous pouvons améliorer la situation économique d'ensemble si nous nous attaquons aux faiblesses sous-jacentes, en particulier le manque chronique de demande globale et la stagnation dans la zone euro, les perspectives incertaines d'investissement productif, surtout dans les petites entreprises, et la montée des inégalités », a conclu M. Ryder.

Un chef rebelle de la LRA transféré à la Cour pénale internationale de La Haye



Le siège de la Cour pénale internationale

20 janvier - L'un des principaux chefs des rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Dominic Ongwen, qui s'était rendu début janvier, a quitté la République centrafricaine pour être transféré au quartier pénitentiaire de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye, aux Pays-Bas, a annoncé mardi la Cour.

M. Ongwen, à l'encontre duquel la CPI a délivré un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, a été transféré à la garde de la CPI le 17 janvier 2015.

(CPI) à La Haye. Photo CPI/Max Koot Au nom de la Cour, le Greffier de la CPI Herman Von Hebel a remercié la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) pour le soutien et la coopération apportés afin de permettre ce transfert. Il a également remercié les autorités de la République centrafricaine, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Ouganda et des Etats Unis, ainsi que l'Union Africaine, pour les rôles importants qu'ils ont joués dans cette opération.

« La Cour salue ces efforts joints comme une expression concrète de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la justice », a souligné la CPI dans un communiqué de presse.

À son arrivée, M. Ongwen recevra une visite médicale et comparaitra, le plus tôt possible, devant les juges en présence d'un avocat de la défense. La date de l'audience de première comparution sera annoncée prochainement.

Dominic Ongwen serait le commandant présumé de la brigade Sinia de la LRA. Le 8 juillet 2005, la CPI a délivré un mandat d'arrêt à son encontre pour trois chefs de crimes contre l'humanité et quatre chefs de crimes de guerre prétendument commis en 2004 dans le contexte de la situation en Ouganda.

Ebola : l'ONU appelle les Etats membres à rester mobilisés



20 janvier - Quatre mois après la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola (MINUAUCE), le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est félicité mardi des progrès réalisés dans la lutte contre l'épidémie en Afrique de l'Ouest et a appelé la communauté internationale à rester mobilisée.

« Un leadership national fort, combiné à une implication des communautés locales et à un soutien international, a ralenti le taux de nouveaux cas en de nombreux endroits », a souligné M. Ban lors d'une réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à

Ebola.

« Le Libéria, qui a été à un moment le pays le plus touché, connaît une amélioration spectaculaire. En Sierra Leone, l'opération dans la région occidentale a permis de réduire l'incidence. En Guinée, le nombre de gens affecté par Ebola est comparativement plus faible mais plus dispersé géographiquement », a-t-il ajouté, se félicitant que le Mali, de son côté, ait déclaré officiellement dimanche la fin de l'épidémie.

Le mois dernier, le chef de l'ONU s'est rendu lui-même au Libéria, en Guinée, en Sierra Leone et au Mali pour afficher la solidarité de l'ONU avec les gouvernements et les populations affectées par la maladie.

« Les efforts doivent être poursuivis et nous devons rester vigilants. A travers tous nos efforts, nous avons constaté que notre réponse devait être de nature régionale afin d'éviter un risque de re-transmission », a-t-il affirmé.

Au total, depuis le début de l'épidémie, plus de 21.000 cas d'Ebola ont été enregistrés et plus de 8.400 personnes sont mortes à cause de cette maladie, principalement au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée.

« L'épidémie n'est pas finie », a prévenu de son côté le Président de l'Assemblée générale, Sam Kutesa. « La communauté internationale ne peut pas baisser la garde et au contraire, elle doit redoubler d'efforts pour soutenir les besoins à court et long termes des pays les plus affectés. »

Ban Ki-moon a lancé un appel spécial à l'adresse des parties prenantes au niveau national, des dirigeants communautaires, des partenaires et des Etats membres : « Restez impliqués et soutenez ces efforts ».

Il a indiqué qu'il avait chargé le système des Nations Unies de travailler au rétablissement des services essentiels, parallèlement aux efforts de lutte contre la maladie. « Nous nous concentrons sur l'accès aux soins pour les maladies les plus courantes, la sécurité alimentaire, la réouverture des écoles et les soins apportés aux orphelins », a-t-il dit.

« Nous devons concentrer notre attention sur le relèvement à long terme de la région », a renchéri M. Kutesa. Selon lui, « des mesures doivent être prises pour un retour à la normale pour les voyages depuis et en direction de la région, notamment en ce qui concerne le tourisme ».

Somalie : l'ONU salue la ratification par le pays de la Convention relative aux droits de l'enfant



20 janvier - Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et la Mission de l'ONU en Somalie se sont félicités mardi de la ratification par le gouvernement somalien de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

« Alors que 26 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Somalie est devenu le 195ème Etat partie à ratifier la Convention, empruntant ainsi la voie d'une amélioration des conditions de vie de ses plus jeunes citoyens », a salué le Directeur exécutif de l'UNICEF, Anthony Lake, dans un communiqué

de presse.

« En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, le gouvernement de la Somalie investit dans le bien-être de ses enfants, et par conséquent dans l'avenir de sa société », a déclaré M. Lake, ajoutant que l'UNICEF se réjouissait de soutenir l'effort national de la Somalie afin de traduire les droits de la Convention en actions concrètes pour chaque enfant du pays.

« Le message central de la Convention est que chaque enfant mérite un bon départ dans la vie », a-t-il ajouté. « Que peut-il y avoir de plus important que cela? ».

Le processus de ratification sera finalisé dès que le gouvernement de la Somalie aura fait le dépôt des instruments de ratification auprès des Nations Unies à New York.

Dans un communiqué de presse rendu public à Mogadiscio, la capitale somalienne, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le pays, Nicholas Kay, a également félicité le gouvernement de la Somalie pour cette initiative.

« Je me réjouis de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Somalie. C'est une étape importante dans la protection et la promotion des droits de tous les enfants en Somalie », a-t-il déclaré à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de la ratification, organisée dans une école de Mogadiscio en présence du Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud.

« Alors que le pays commence à se remettre de plusieurs décennies de conflit, le gouvernement fédéral et ses partenaires internationaux ont le devoir de protéger et de servir les communautés les plus vulnérables de la Somalie », a déclaré M. Kay, ajoutant qu'il espérait que le pays entame prochainement les démarches pour devenir partie aux Protocoles facultatifs à la Convention.

Iraq : l'ONU dénonce les châtiments cruels des tribunaux de l'État islamique



20 janvier - Les « tribunaux de la charia » instaurés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sur le territoire iraquien sous son contrôle infligent des châtiments cruels et inhumains aux civils accusés de violer la loi islamique – selon l'interprétation extrémiste qu'en fait le groupe terroriste – ou soupçonnés de trahison, a déploré mardi le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

« La semaine dernière, l'EIIL a mis en ligne des photos sur internet montrant deux hommes 'crucifiés' après avoir été accusés d'actes de banditisme. Les hommes ont été suspendus par les bras, avant d'être abattus », s'est insurgée une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'une conférence de presse à Genève.

Mme Shamdasani a également mentionné la diffusion sur le web de photos illustrant la lapidation à mort d'une femme,

officiellement condamnée pour adultère, et l'assassinat impitoyable de deux hommes, jetés du haut d'un immeuble après avoir été accusés d'homosexualité par « l'un de ces soi-disant tribunaux » à Mossoul. Ces terribles actes, a affirmé la porte-parole, portent tous la marque « du mépris monstrueux de la vie humaine qui caractérise le règne de la terreur de l'EIIL ».

« Nous disposons de nombreux autres rapports faisant état de femmes exécutées par l'EIIL à Mossoul et dans d'autres régions sous le contrôle du groupe, souvent immédiatement après les peines prononcées par ses prétendus 'tribunaux de la charia' », a déploré Mme Shamdasani, ajoutant que les femmes éduquées et exerçant une activité professionnelle, notamment les femmes qui se sont portées candidates à des élections de la fonction publique, semblent être particulièrement menacées. « En à peine deux semaines depuis le début de l'année, des rapports indiquent que trois avocates ont déjà été exécutées », a précisé la porte-parole.

D'autres civils soupçonnés d'avoir violé les règles établies par l'EIIL ou de soutenir le gouvernement de l'Irak, comptent également parmi les victimes, a poursuivi Mme Shamdasani, citant notamment les exécutions récentes de quatre médecins dans le centre de Mossoul, prétendument après qu'ils avaient refusé de traiter des combattants de l'EIIL, et de 15 civils appartenant à une tribu sunnite dans les environs de Falloujah, en raison de leur coopération présumée avec les forces de sécurité irakiennes.

« Nous continuons à documenter les violations des droits humains actuellement perpétrées en Irak et nous présenterons un rapport au Conseil des droits de l'homme en mars prochain », a déclaré en conclusion la porte-parole du HCDH.

Une pianiste géorgienne nommée Artiste de l'UNESCO pour la paix



Le siège de l'UNESCO à Paris. Photo UNESCO/M. Ravassard

20 janvier - La pianiste géorgienne Elisso Bolkvadze va être nommée Artiste de l'UNESCO pour la paix par la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova.

Lors d'une cérémonie organisée le 22 janvier au siège de l'Organisation à Paris, Elisso Bolkvadze recevra ce titre « en reconnaissance de son engagement pour accompagner les jeunes talents dans leur éducation musicale et leur créativité, notamment grâce à sa Fondation LYRA, et de son dévouement aux idéaux de l'Organisation », a indiqué l'UNESCO dans un communiqué de presse.

Née à Tbilissi, Elisso Bolkvadze, musicienne prodige, a donné son premier concert avec orchestre à l'âge de 7 ans. Diplômée du Conservatoire de Tbilissi, elle entame en 1995 sa carrière professionnelle en France et en Autriche.

Depuis, elle s'est produite dans des salles prestigieuses en Europe et aux États-Unis, accompagnée d'orchestres de renom tels que celui de Saint-Pétersbourg (Russie), l'Orchestre de la Fondation Gulbenkian (Portugal), le Georgia National Symphony Orchestra ou encore l'Orchestre philharmonique de Radio France.

Lauréate de plusieurs prix internationaux en Allemagne, au Portugal ou aux États-Unis, elle a également créé la fondation LYRA en 2012, dont le but est d'accompagner les jeunes prodiges géorgiens dans leurs études.

Les Artistes de l'UNESCO pour la paix sont des personnalités internationales qui donnent, grâce à leur influence, leur charisme et leur célébrité, une résonance particulière aux messages et aux programmes de l'Organisation.

L'UNESCO fait appel à ces personnalités pour sensibiliser le public à ses actions. L'écrivain haïtien Frankétienne, le musicien camerounais Manu Dibango, la comédienne et chanteuse portugaise Maria de Medeiros ou l'écrivain américain Scott Momaday figurent parmi ces personnalités.

Le Conseil de sécurité exhorte Boko Haram à cesser les hostilités et à désarmer



20 janvier - Face à l'escalade récente dans les attaques perpétrées par Boko Haram au Nigéria et dans la région du bassin du lac Tchad, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exhorté le groupe terroriste à cesser les hostilités immédiatement et à désarmer.

Dans une déclaration adoptée mardi soir, les 15 membres du Conseil ont rappelé les récentes exactions commises par Boko Haram au Nigéria ces dernières semaines, notamment les attentats-suicide à la bombe des 10 et 11 janvier derniers à Maiduguri, dans l'État de Borno, et à Potiskum, dans l'État de Yobe, pour lesquels des enfants auraient été contraints de servir de kamikazes. Le Conseil a également mentionné les attaques perpétrées entre le 3 et le 7 janvier à Baga, dans l'État de Borno, « qui ont fait de nombreuses victimes civiles et entraîné la destruction massive d'habitations ».

Le Conseil s'est aussi inquiété de la « multiplication des attaques dans la région du bassin du lac Tchad, le long de la frontière du Nigéria avec le Tchad et le Cameroun et dans les provinces du nord du Cameroun ».

Réaffirmant que le « terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est un crime injustifiable, quels qu'en soient les motifs, le lieu, le moment et les auteurs », le Conseil a pris acte avec satisfaction de l'annonce faite par le gouvernement du Tchad, le 14 janvier, concernant son engagement à appuyer activement l'action menée contre Boko Haram et de l'autorisation donnée par le Parlement tchadien aux forces armées du pays de prêter main forte aux soldats camerounais et nigériens dans leur lutte contre les terroristes.

Boko Haram doit cesser « les hostilités sur-le-champ et de manière non équivoque », a en outre exigé le Conseil de sécurité, ajoutant que le groupe doit rendre les armes, démobiliser et mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme et aux violations du droit international humanitaire.

Le Conseil a également exhorté Boko Haram à procéder à la « libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes qui ont été enlevées et qui sont toujours en captivité, y compris les 276 écolières qui ont été enlevées à Chibok (État de Borno) en avril 2014 ».

Le Conseil des 15 membres a salué en conclusion le projet d'organiser, le 20 janvier à Niamey, au Niger, une « réunion régionale visant à examiner les mesures à prendre au niveau régional pour lutter contre la menace que représente Boko Haram ».

RDC : le chef de la MONUSCO déplore les victimes suite à des manifestations à Kinshasa



20 janvier - Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo (RDC), Martin Kobler, a déploré mardi les pertes en vies humaines suite aux violentes manifestations qui ont eu lieu le 19 janvier à Kinshasa, la capitale du pays.

« Je déplore les morts et les blessés suite aux incidents qui se sont produits hier matin à la suite de violentes manifestations, et l'usage de la force létale par les forces de sécurité qui s'en est suivi », a déclaré le Représentant spécial, également chef de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), dans un communiqué de presse.

Suite à l'appel de l'opposition à protester contre la révision de la loi électorale, votée samedi soir par l'Assemblée Nationale de la RDC, les manifestants réunis dans la capitale devant le Palais du Peuple ont été violemment réprimés par les forces de sécurité qui ont fait usage de gaz lacrymogène et de tirs à balles réelles. Des affrontements avec les forces de l'ordre ont eu lieu dans plusieurs quartiers de Kinshasa, Lemba, Matete, Ngaba et Victoire.

Un premier bilan provisoire fait état de plusieurs décès et blessés parmi les manifestants et les forces de l'ordre. Des manifestations ont également eu lieu hier matin à Goma dans le Nord-Kivu et à Bukavu dans le Sud-Kivu.

« L'usage de la force par les forces de l'ordre doit toujours être proportionné, imposé par la nécessité, et en dernier recours », a affirmé le chef de la MONUSCO, déplorant par ailleurs le fait que, dans certains quartiers de la capitale, des magasins aient été pillés et des autobus brûlés.

« Je lance également un appel à l'opposition à manifester pacifiquement. Toute manifestation doit se faire dans le calme et dans les limites autorisées par la loi », a conclu M. Kobler.

Asie du Sud-Est : l'ONU réclame le respect du droit international relatif à la peine de mort



Une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani.

20 janvier - Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait part mardi de son inquiétude face à l'usage répété de la peine capitale dans de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est pour des infractions ne relevant pas des crimes les plus graves.

« Nous sommes préoccupés par le recours répété à la peine de mort pour des crimes liés au trafic de drogue dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est », a déclaré une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'une conférence de presse à Genève.

Dimanche 18 janvier 2015, six personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue ont été exécutées en Indonésie en dépit de plusieurs appels nationaux et internationaux demandant aux autorités du pays de renoncer aux exécutions. Au total, 60 autres condamnés à mort par la justice du pays pour des infractions similaires attendent actuellement leur exécution.

« Nous sommes d'autant plus préoccupés du respect des procédures dans ces différents cas que le Président aurait déclaré son intention de rejeter tout recours en grâce pour les crimes liés à la drogue », a précisé Mme Shamdasani.

Rappelant que, en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Indonésie, « tout condamné à mort a le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine », la porte-parole du HCDH a exhorté les autorités indonésiennes à rétablir un moratoire sur la peine de mort et à examiner de manière approfondie toutes les demandes de grâce en vue d'une commutation de peine.

« Aujourd'hui, un tribunal au Vietnam aurait également condamné à mort huit personnes, dont deux femmes, pour trafic d'héroïne », a poursuivi Mme Shamdasani. « Nous appelons le Vietnam à ne pas procéder à ces exécutions, à réviser les sentences des condamnés et à renoncer à la peine de mort pour de tels crimes ».

En Asie du Sud-Est, les crimes liés à la drogue sont passibles de mort en Indonésie, en Malaisie, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam. Quoique ces crimes soient également passibles de mort au Brunei Darussalam, en République démocratique populaire lao et au Myanmar, ces trois Etats sont abolitionnistes en pratique et n'ont pas eu recours à des exécutions depuis 1957, 1989 et 1988, respectivement.

Selon la jurisprudence du droit internationale relatif aux droits de l'homme, la peine de mort ne saurait s'appliquer qu'à des crimes d'assassinat ou d'homicide volontaire. Les infractions liées à la drogue, les crimes économiques et financiers, les crimes politiques, l'adultère et les infractions relatives aux relations consensuelles entre adultes de même sexe ne rentrent pas dans la catégorie des « crimes les plus graves », condition nécessaire à l'application de la peine de mort selon le droit international.